



FLASH INFO - SPECIAL RESEAU SALARIÉ GENERALI

La question des frais professionnels

La mise en œuvre de la nouvelle rémunération se heurte à des difficultés inadmissibles dues, entre autres, à une impréparation irresponsable. Les conseillers commerciaux n'ont aucune formation, seule les AD ont été formées et de façon insuffisante. Les instructions sont contradictoires et différentes selon les interlocuteurs.

C'est manquer de respect pour les commerciaux que de les laisser dans cette situation qui les conduit à avancer leurs frais.

Notre syndicat FO interpelle la Direction pour que soit prises des mesures urgentes :

- Une journée de formation complète pour tous les conseillers commerciaux, les IMP et les IMD.
- Et en attendant, un remboursement forfaitaire sur la base de 18 € par jour travaillé.

La question de la PR

Une autre question pose problème, celle des GMS. Le conseiller commercial qui n'atteint pas la production de référence accumulera des dettes sur sa rémunération future. Cela est dû à une PR trop élevée. Notre syndicat FO est convaincu que cette PR trop élevée a été fixée, pour cette année, en prévision d'un potentiel commercial pour le réseau qui n'est pas encore d'actualité.

Par conséquent, dans l'immédiat :

- Il faut diminuer le montant de la PR dès cette année.

Notre syndicat FO interpelle la Direction sur ce point également.

Le problème des ASC

Disons-le nettement. On se fout de nous. Ce problème des ASC (Activité Sociales & Culturelles) a été fabriqué dans le but de détourner l'attention alors que les vrais problèmes sont liés à la nouvelle rémunération. C'est tellement pratique de fabriquer un problème qui permet d'accuser les syndicats non-signataires de la nouvelle rémunération qui, en plus, ont eu l'audace de faire annuler les élections irrégulières.

La Direction le sait, il est possible de proroger l'ancien CE par accord unanime entre la Direction et les syndicats représentatifs. Notre syndicat FO l'a affirmé en réunion de négociation. Et notre syndicat FO a démontré sa connaissance du droit du travail.

Alors c'est facile, il suffit de le faire et il n'y aura plus de problème pour les ASC !

Rapprochement Generali Vie - Klesia

Il est étonnant que la Direction ne fasse aucune communication sur ce rapprochement alors qu'il ouvre des opportunités commerciales pour le réseau RSG.

Notre syndicat FO chez Klesia est majoritaire. Nos équipes FO de Generali travaillent avec celles de Klesia depuis plusieurs mois. Nous avons le même objectif : la défense et la protection des intérêts des conseillers commerciaux. En unissant nos forces nous nous sommes donnés les moyens d'y parvenir.

Vous pouvez prendre contact avec FO Generali :

Par e-mail : fogenerali@yahoo.fr et sur le site FO Generali <http://fogenerali.fr>

Ou encore en vous adressant à la FEC-FO Assurances :

Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière - 54, rue d'Hauteville - 75010 PARIS